

Direction
Départementale des
Territoires et de la Mer
Unité Cultures Marines



CAHIER

ENQUETE PUBLIQUE n° EP_MN_filMale_nov22

du 28/10/2022 au 28/11/2022

Article R.923-25 du Code rural et de la pêche maritime

la Mairie de :

le Service délocalisé de :

Les demandes d'autorisations de cultures marines ayant fait l'objet d'une annonce et d'une enquête publique par affiche apposée du 28/10/2022 au 28/11/2022 dans :

➤ Les mairies de SAINT-GEORGES-D'OLERON, SAINT DENIS D'OLERON, SAINT PIERRE D'OLERON, LA BREE LES BAINS

— Les locaux de la Direction départementale des territoires et de la mer de Marennes

N'ont pas fait l'objet d'observations

Ont fait l'objet des observations ci-jointes

Fait à

, le